

## MOTION DES ELUS DES AS (« Le sport scolaire : un droit pour toutes et pour tous »)

Les élus des AS de la liste « Le sport scolaire : un droit pour toutes et pour tous » tiennent à dénoncer la menace qui a pesé sur la profession des enseignants d'EPS, avec l'annonce, par l'intermédiaire des DGH 2019 présentées en février, d'un nombre de forfaits A.S insuffisant et ne correspondant pas au nombre de professeurs exerçant, et ce dans au moins 5 lycées du Var.

Le décret 2014-460 du 07/05/2014 souligne que « le service hebdomadaire de chaque enseignant d'EPS comprend 3heures consacrées au sport scolaire. »

La Note de Service 2016-043 précise que « cette activité constitue avec le service d'enseignement proprement dit, une des missions statutaires à part entière de ces enseignants, qu'elle concerne l'ensemble des corps enseignants et les personnels non titulaires susceptibles d'intervenir dans l'enseignement de l'EPS, que ce soit à temps complet ou à temps partiel. »

L'intention de réduire le nombre d'heures pour l'UNSS ou le nombre de forfaits A.S, ne respectant pas les postes d'enseignement affectés à chacun des établissements, est un déni total du statut propre à notre profession : une situation inacceptable, sans précédent, curieusement limitée aux académies de Nice et d'Aix-Marseille !

Aussi, nous nous réjouissons que les Autorités Rectorales aient déclaré récemment, auprès des Directions d'établissement et des Représentants syndicaux, le retour à une situation normale et légitime. Nous les en remercions et nous félicitons du rétablissement du droit statutaire pour tous les enseignants d'EPS de l'académie qui pourront continuer à s'investir et développer un sport scolaire de qualité pour le maximum d'élèves du secondaire.

Nous espérons cependant que les forfaits d'A.S manquants ne seront pas récupérés sur les heures d'autonomie des établissements mais correspondront bien à une dotation spécifique, allouée par le Rectorat, pour combler le manque initial. Cela réduirait considérablement les possibilités pédagogiques des lycées impactés, mettant en concurrence les disciplines entre elles.

Engagés au quotidien pour promouvoir le Sport scolaire dans tous les établissements et pour tous les élèves, nous resterons vigilants pour que les droits et les statuts des enseignants d'EPS soient respectés, pour que le sport scolaire garde « le rôle fondamental qu'il joue dans l'accès des jeunes aux sports, aux pratiques physiques artistiques et à la vie associative » à l'aube des J.O 2024.

Les élus des AS de la liste « Le sport scolaire : un droit pour toutes et pour tous » .

